

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Marcel MOUSEL, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Correspondance.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le budget pour l'exercice 2022 sera présenté le 8 décembre 2021 à 16h et soumis au vote du Conseil communal en date du 22 décembre 2021 à 17h.

À l'issue du concours d'architecture en vue de la réalisation d'une nouvelle maison relais et d'une nouvelle école à Frisange, le jury a retenu le projet d'un bureau d'architecture. Les plans seront présentés dans la prochaine séance du Conseil communal.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Motion du parti CSV

Schafe vun enger Logement-Kommissioun (Commission consultative logement) am Kader vum Pacte Logement 2.0

Am Kader vum neie Pacte Logement 2.0 vun der Regierung gëtt de Gemenge proposéiert fir eng Logement-Kommissioun ze designéieren, déi d'Ausschaffen an d'Mise en oeuvre vum Plan d'action local logement (PAL) begleet.

Nodeems eis Gemeng d'Convention initiale (CI) mam Ministère du Logement den 11. Oktober 2021 ënnerschriwwen huet, soll de PAL am Prinzip bis Oktober 2022 elaboréiert a vum Gemengerot validéiert ginn. Et gëllt dowéinst also keng Zäit ze verléieren.

Bei den Diskussiounen zum CI am Gemengerot vum 21. Oktober 2021 ass d'Schafe vun esou enger Kommissioun allgemeng positiv gesi ginn. Och de President vun der Bautekommissioun hat d'Schafe vun esou enger Kommissioun begréisst.

De Pacte Logement 2.0 encouragéiert d'Gemenge fir eng aktiv Bedeelegung vun hiren Awunner virzegesinn. Dës Kommissioun soll dowéinst an den Ae vun der CSV nieft Verrieder vun alle Parteien aus dem Gemengerot och intresséiert Awunner aus eiser Gemeng beinhalten, déi opgrond vun hirer Erfahrung oder hirem Beruff als Expert drun deelhuefen.

Dofir decidéiert de Gemengerot:

- Et gëtt eng Logement-Kommissioun (Commission consultative logement) mat Verrieder vun alle Parteien aus dem Gemengerot an zousätzlech interesséierten Awunner aus der Gemeng geschaf.
- Dës Kommissioun sollt no de selwechte Reegele wéi déi aner consultativ Kommissiounen an eiser Gemeng funktionéieren.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des voix, à l'ajout de la motion du parti CSV concernant la création d'une commission consultative logement dans le cadre du pacte logement 2.0, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 21).

Vote : unanime

Question du parti CSV

Aktuelle Stand bei verschiddenen am Budget 2021 geplangte Projeten

Am Budget fir d'Joer 2021 hat de Schäfferot eng ganz Rei extraordinaire Dépense virgesinn, déi bis elo nach net am Gemengerot zur Diskussioun stoungen. Hei eng Oplëschung vun deene wichtigste Posten:

Article budgétaire	Description	Montant prévu
4/241/221311/21001	Construction nouvelle crèche à Aspelt	100.000 €
4/259/221311/19017	Construction d'un nouveau chalet des scouts à Frisange	200.000 €
4/411/221313/18003	Travaux chemins ruraux : programme 2019	100.000 €
4/411/221313/21002	Réfection chemins ruraux existants 2021	100.000 €
4/411/221313/21009	Réfection chemin rural « Auf Beschacker »	50.000 €
4/520/222100/19004	Mise en place dégrilleurs à Hellange et Frisange	367.000 €
4/520/222100/19015	Réfection canalisation « Munnerëferstrooss » à Hellange	100.000 €
4/612/221311/19021	Construction logements sociaux sur le site de l'ancien presbytère d'Aspelt	25.000 €
4/622/222100/21004	Mise en conformité des passages piétons et arrêts de bus dans la Commune	100.000 €
4/850/221312/12017	Travaux de rénovation de l'église d'Aspelt	500.000 €
4/910/221311/20014	Rénovation façade école centrale	150.000 €

Kann de Schäfferot dem Gemengerot fir déi verschidde Projeten den aktuelle Stand matdeelen?

Monsieur Jacoby présente la question orale du parti CSV.

- Construction d'une nouvelle crèche et de logements sociaux sur le site de l'ancien presbytère à Aspelt :
Monsieur Beissel répond que deux réunions ont eu lieu avec un bureau d'architecture. Actuellement le Collège échevinal attend une proposition de la part des architectes. Un devis pourra probablement être soumis au vote du Conseil communal en printemps.

- Construction d'un nouveau chalet des scouts à Frisange :
En date du 10 janvier 2022, le Collège échevinal présentera les plans du nouveau chalet aux scouts.
- Travaux chemins ruraux : programme 2019 :
Monsieur Mousel répond que la Commission des chemins ruraux n'a pas encore élaboré une proposition définitive concernant le chemin rural longeant l'autoroute. Le projet devra être autorisé par l'ASTA avant le commencement des travaux.
- Réfection chemins ruraux existants 2021 :
Monsieur Mousel explique que la Commune procédera à la réfection des chemins ruraux après l'hiver.
- Réfection chemin rural « Op Beschacker »:
Monsieur Mousel explique que la Commune a dû faire un bornage et que plusieurs propriétaires n'ont pas encore signé le procès-verbal de bornage.
Monsieur Mousel informe les membres du Conseil communal que le chemin rural au lieu-dit « Fraëbesch » à Hellange a été réalisé.
- Mise en place dégrilleurs à Hellange et Frisange :
Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le SIDEST s'est chargé de la mise en place des dégrilleurs à Hellange.
- Réfection canalisation « Munnerëferstrooss » à Hellange :
L'Administration communale est en train de faire des conventions avec les propriétaires concernés. En effet, la canalisation traverse des propriétés privées.
- Mise en conformité des passages piétons et arrêts de bus dans la Commune :
L'Administration communale attend l'autorisation de l'Administration des Ponts et Chaussées pour la mise en conformité du passage pour piétons situé dans la « Lëtzebuurgerstrooss » à Frisange.
Les passages pour piétons et arrêts de bus se situant sur la N13 seront mis en conformité lors du réaménagement de la N13.
- Travaux de rénovation de l'église d'Aspelt :
Avant de commencer les travaux de rénovation, l'église d'Aspelt sera classée comme monument national (voir point 15 de l'ordre du jour).
- Rénovation façade école centrale :
L'entreprise de toitures remplacera d'abord la gouttière, qui est à l'origine des infiltrations d'eau.

Monsieur Jacoby remercie le Collège échevinal pour les explications détaillées.

3) Présentation et approbation du plan de gestion de la forêt communale 2022.

Monsieur Georges D'Orazio, préposé du triage de Roeser, présente le plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2022 aux membres du Conseil communal.

Le plan de gestion a été établi par l'Administration de la nature et des forêts (ANF). Les dépenses se chiffrent à 74.850 € et les recettes à 19.500 €.

Le plan de gestion se compose notamment de 8 plans, à savoir la protection de la nature, la gestion durable et la protection des forêts, la protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage, la sensibilisation et l'information du public, les missions de surveillance et de police, la logistique, le service aux tiers et la gestion du personnel.

Monsieur D'Orazio explique en détail les différentes positions du plan de gestion.

Parmi les missions de protection de la nature figurent p.ex. le contrôle et l'enlèvement d'arbres représentant un danger, l'entretien écologique et l'enlèvement de déchets dans la nature et la forêt.

Les forêts sont exploitées de manière durable et dans la forêt « Am Seitert », l'ANF effectue également des travaux de reboisement et de régénération naturelle (chênes).

Au niveau de la protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage, la plus grande dépense est due à la détection et l'enlèvement de la chenille processionnaire du chêne, qui constitue une faune invasive. En 2021, les dépenses ont diminué parce que de nombreux pièges ont été installés et le temps n'a pas été favorable à leur reproduction.

Une mission très importante de l'ANF consiste à organiser des événements pour sensibiliser et informer le public et à entretenir les infrastructures récréatives et didactiques. À titre d'exemple, l'activité « Kannerbësch » a connu un grand succès cette année. Monsieur D'Orazio espère que l'année prochaine, il sera de nouveau possible d'organiser une journée dans la forêt (« Dag am Bësch ») avec la Commune de Roeser. L'ANF est également chargée de l'entretien du cimetière en forêt et de l'installation des plaquettes commémoratives.

Dans la section logistique figurent les dépenses liées à l'achat et l'entretien du charroi et de l'outillage.

Monsieur D'Orazio montre, à l'aide d'orthophotos de la forêt « Am Seitert », l'impact de la sécheresse sur l'état de la forêt. L'état de la forêt s'est continuellement dégradé depuis 2018, ce qui est clairement visible sur les images. Les chênes sont plus résistants au réchauffement climatique. Les répercussions du changement climatique sur les forêts seront un grand défi pour les années à venir.

Monsieur Gaffinet demande si le reboisement, tel que pratiqué au niveau des forêts d'épicéas et dans la forêt « Am Seitert », sert à améliorer l'état général des forêts.

Concernant les épicéas, Monsieur D'Orazio explique que les épicéas scolytés ne doivent plus être enlevés. Mais au cas où ils sont enlevés, la parcelle doit être reboisée.

Monsieur Courtois fait remarquer que les dépenses en relation avec la gestion des ouvriers varient fortement par rapport à l'année passée.

Monsieur D'Orazio répond que ces chiffres sont difficiles à prévoir parce qu'ils dépendent des imprévus qui surviennent en cours d'année.

Monsieur Courtois demande pourquoi la récolte de bois n'est estimée qu'à 275 m³ pour l'année 2022 contre 680 m³ en 2021.

Monsieur D'Orazio explique qu'en 2021, de nombreux épicéas et hêtres ont dû être abattus. En 2022, la récolte de bois de hêtre diminuera considérablement.

Monsieur Beissel remercie Monsieur D'Orazio pour la présentation du plan de gestion de la forêt communale.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté et de prendre en considération les recettes et dépenses lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2022.

Vote : unanime

4) Présentation du projet et approbation du devis supplémentaire – annexes du château d'Aspelt (bâtiments B & C).

Monsieur Beissel soumet le devis supplémentaire pour le réaménagement des annexes B et C du château d'Aspelt au Conseil communal. Il est prévu d'aménager une salle de spectacle dans le bâtiment B et deux gîtes ainsi qu'une épicerie artisanale dans le bâtiment C. La Commune touchera des subventions du Ministère du Tourisme pour l'aménagement des gîtes.

Monsieur Beissel passe la parole à Madame Teisen et à Madame Fernandes qui représentent le bureau d'architecte Teisen-Giesler.

Madame Teisen fait la présentation détaillée du projet de réaménagement des annexes du château d'Aspelt.

La salle de spectacle dans le bâtiment B aura environ 120 places assises et sera accessible soit directement depuis la cour du château soit en entrant par le bâtiment A et en passant la buvette. La scène sera construite en béton coulé. En-dessous de l'annexe B se trouve une cave voûtée.

Le vestiaire, les toilettes et les douches pour les artistes ainsi qu'un dépôt pour le matériel seront installés dans le bâtiment C et seront accessibles à travers une ancienne percée entre les bâtiments B et C.

Une épicerie artisanale, destinée à la vente et à la dégustation de produits locaux, sera installée au rez-de-chaussée du bâtiment C et sera accessible par la porte d'entrée caractéristique de l'époque. Il y aura également des toilettes pour les visiteurs au niveau du rez-de-chaussée.

Les deux gîtes seront construits en ossature à bois au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du bâtiment C. Chaque gîte aura une superficie d'environ 50 m² et pourra accueillir 4 personnes.

Au grenier du bâtiment C seront aménagés une salle polyvalente, qui pourra également servir de salle de réunions pour les associations locales, et un local technique pour la salle de spectacle.

Le projet de réaménagement des annexes B et C a été élaboré en concertation avec le Service des sites et monuments nationaux.

Le devis estimatif porte sur 7.168.950,79 € TTC, dont 2.871.849,29 € hTVA pour le réaménagement du bâtiment B, 1.997.774,66 € hTVA pour le réaménagement du bâtiment C, 215.500 € hTVA pour le mur d'enceinte et 1.219.355,77 € hTVA pour les honoraires.

Le Collège échevinal a prévu de commencer le projet de réaménagement en 2022.

À la demande de Monsieur Mongelli, Madame Teisen précise que les toilettes dans le bâtiment A, à côté de la buvette, sont accessibles aux spectateurs. Les autres toilettes sont réservées aux artistes.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Madame Teisen explique qu'il est prévu d'installer des banquettes pour les spectateurs dans la salle de spectacle afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre de personnes qu'avec des sièges individuels.

Monsieur Courtois demande si la scène est accessible de l'extérieur ou si un monte-charge est prévu.

Monsieur Beissel répond que l'on peut entrer le matériel à travers la grande porte de grange du bâtiment B.

Monsieur Beissel remercie Madame Teisen pour la présentation du projet.

Monsieur Courtois demande quel est le concept du projet et qui assurera la gestion de la salle de spectacle et des gîtes.

Monsieur Beissel répond que la salle de spectacle pourra être utilisée par les associations locales et que la Commission de la Culture élaborera un programme culturel pour chaque saison.

Monsieur Mousel explique que l'Office régional du Tourisme Sud assurera la gestion des gîtes. Or les détails, tels que la remise des clefs et le contrôle du gîte, n'ont pas encore été discutés.

Monsieur Gaffinet demande si la Commune gèrera elle-même l'épicerie ou s'il est prévu de créer une asbl à cet effet.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal veut d'abord finaliser le projet de réaménagement des deux bâtiments, qui durera environ deux ans, avant de clarifier les détails par rapport à la gestion du site.

Pour Monsieur Courtois, il est primordial de clarifier ces détails et d'avoir un concept précis avant de dépenser un tel montant pour le réaménagement du site.

Monsieur Beissel répond que le concept du Collège échevinal est clair : le site du château d'Aspelt sera entièrement dédié à des événements culturels. D'ailleurs le cinéma « Open air » a connu un grand succès.

Monsieur Raus ajoute que le centre du village d'Aspelt sera extraordinaire après la rénovation du site du château et de l'église. La salle de spectacle sera polyvalente et pourra être utilisée pour plusieurs types d'événements.

Monsieur Gaffinet explique les raisons pour lesquelles le parti LSAP a décidé de voter contre le projet de réaménagement des annexes B et C du château d'Aspelt. Dès le départ, le parti LSAP voulait aménager le site du château d'Aspelt pour les bureaux de l'Administration communale. Le parti LSAP doute qu'un petit village ait besoin d'une grande salle de spectacle. Ils auraient préféré que le Collège échevinal retienne l'idée d'y installer une bibliothèque ou élabore un projet pour les jeunes sur le site du château d'Aspelt. Monsieur Gaffinet fait encore remarquer qu'il n'existe aucune offre touristique telle qu'un chemin de randonnée « auto-pédestre » au niveau de la Commune de Frisange.

Le parti LSAP déplore que le Collège échevinal investisse 7,2 millions d'euros dans le réaménagement du site sans avoir élaboré un concept précis.

Monsieur Courtois informe les membres du Conseil communal que le parti CSV ne participera pas au vote. Certes le parti CSV salue l'installation d'un site culturel dans le village d'Aspelt, mais déplore que le Collège échevinal n'ait pas un concept clair avant de commencer les travaux de réaménagement. Il faudra surtout s'assurer qu'on fasse vivre le site. La Commission de la Culture n'est pas suffisante pour gérer le site du château. D'ailleurs, six mois après l'inauguration du château, force est de constater que le Collège échevinal n'a toujours pas de concept pour le château rénové. Le parti CSV est d'avis qu'il faudrait engager des agents communaux supplémentaires, comme p.ex. un responsable de culture, pour gérer le programme culturel et assurer l'encadrement culturel au niveau du site. Monsieur Courtois soulève également le problème de la capacité insuffisante du parking.

Monsieur Beissel répond que le parking offre assez de places de stationnement.

Monsieur Courtois demande s'il existe un besoin pour des gîtes dans la Commune. Le parti CSV est d'avis qu'il est plus important d'investir dans la création de logements sociaux ou de logements pour personnes âgées.

Monsieur Beissel répond que le site du château ne se prête pas à la construction de logements sociaux.

Monsieur Courtois ajoute que le CSV soutient l'idée de l'épicerie artisanale, mais qu'encore une fois, le Collège échevinal n'a pas su présenter un concept clair. Il déplore également que ni les Commissions consultatives ni les fractions politiques n'aient eu l'occasion de participer à l'élaboration du projet.

Après cette discussion, le Conseil communal décide, avec 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, d'approuver les plans et le devis supplémentaire pour le réaménagement des bâtiments B et C du château d'Aspelt, devis portant sur le montant total de 7.168.950,79 € TTC, et de prévoir les crédits nécessaires lors de l'établissement des budgets pour les exercices 2022 et 2023.

Vote : 6 voix pour
2 voix contre
3 abstentions

5) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation – Munnerëferstrooss à Aspelt.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité des voix, le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Aspelt dans le cadre des travaux de pose d'un réseau de fibre optique, délibération N°21/079 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 29 octobre 2021.

Vote : unanime

6) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation – Krokelschaffstrooss à Aspelt.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité des voix, le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Krokelschaffstrooss » à Aspelt dans le cadre des travaux d'installation d'un poste de transformation à moyenne tension, délibération N°21/081 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 10 novembre 2021.

Vote : unanime

7) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation – Hoënerwee à Frisange.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité des voix, le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Hoënerwee » à Frisange devant la maison n°14 pour des travaux de la société CREOS, délibération N°21/084 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 17 novembre 2021.

Vote : unanime

8) Approbation de la convention avec l'asbl ProActif.

Monsieur Beissel présente la convention avec l'asbl ProActif relative aux services de jardinage et de déneigement pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et les personnes à besoins spécifiques résidant dans la Commune de Frisange. Les dépenses totales s'élèvent à 99.572 € hTVA pour l'exercice 2022.

Monsieur Gaffinet demande si l'asbl ProActif effectue également des petits travaux dans et autour de la maison tels que proposés par le service de proximité « Handkesselchen », existant dans d'autres communes.

Monsieur Beissel avoue que ce détail a été oublié lors de l'établissement de la convention. Il est retenu qu'une convention supplémentaire sera faite avec l'asbl ProActif pour ces services supplémentaires.

Monsieur Gaffinet a constaté que l'asbl ProActif travaille également pour l'Administration communale.

Monsieur Beissel répond que l'asbl ProActif effectue des travaux pour l'Administration communale quand il n'y a pas assez de demandes de la part des citoyens.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'asbl ProActif ayant pour objet la prestation de services tels que des travaux de jardinage et de déneigement pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et les personnes à besoins spécifiques résidant dans la Commune de Frisange, signée en date du 13 octobre 2021 entre le Collège échevinal et l'asbl ProActif, et d'imputer les dépenses sur l'article 3/264/612200/99002 pour les services de déneigement et sur l'article 3/264/612200/99003 pour les services de jardinage.

Vote : unanime

9) Adaptation des indemnités à allouer aux recenseurs du recensement général de la population.

Suite à l'adaptation des indemnités à allouer aux recenseurs du recensement général par le STATEC, le Collège échevinal propose d'adapter les indemnités comme suit :

- 58 € pour la participation à la séance d'information ;
- 3,20 € par immeuble recensé ;
- 4,60 € par logement recensé ;
- 2,80 € par individu recensé.

La moitié de l'indemnité sera remboursée par le STATEC à la Commune.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver les indemnités à allouer aux recenseurs du recensement général de la population du 8 novembre 2021 telles que proposées et d'imputer la dépense sur l'article 3/120/624800/99002 – Recensement – indemnités.

Vote : unanime

10) Approbation des conventions avec l'asbl Anne - Pedibus.

Monsieur Beissel présente cinq conventions Pedibus conclues avec l'asbl Anne pour l'année scolaire 2021/2022. Les conventions règlent l'organisation d'un ramassage à pied « Pedibus » pour accompagner les enfants inscrits à la Maison Relais de Frisange et fréquentant des cours des associations suivantes : Lasep, Zumba Kids, Aspelt Gym Academy, École de musique UGDA et FC Red Boys Aspelt.

Monsieur Courtois demande pourquoi la ligne Pedibus pour la rue « Lëtzebuengerstrooss » ne coûte que la moitié du prix de l'année passée.

Monsieur Beissel n'a pas d'explication pour la réduction du prix.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver les conventions Pedibus conclues en date du 20 octobre 2021 avec l'asbl Anne pour l'année scolaire 2021/2022 et d'imputer les dépenses sur l'article 3/242/612160/99001 « Participation aux frais de la Maison Relais ».

Vote : unanime

11) Approbation de la convention avec la S.A. Wandpark Duelem.

Monsieur Raus explique que la S.A. Wandpark Duelem posera des câbles souterrains le long du chemin rural au lieu-dit « auf dem Trierweg » à Aspelt afin de raccorder le parc éolien, composé de quatre éoliennes, au réseau électrique. En contrepartie, les Communes de Frisange et de Weiler-la-Tour acquièrent une participation au capital de la société un an après la mise en service du parc éolien.

Monsieur Jacoby demande pourquoi la participation de la Commune ne commence qu'après un an de fonctionnement du site éolien.

Monsieur Raus explique que l'entreprise qui construit le parc éolien ne sera pas l'exploitant du site. Avant que la Commune ne puisse acquérir une participation au capital, le site doit être en service et générer de l'électricité. La Commune est heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce projet.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention signée en date du 24 septembre 2021 entre la Commune de Frisange et la société Wandpark Duelem S.A. ayant pour objet de permettre à la S.A. Wandpark Duelem de poser des câbles souterrains au lieu-dit « auf dem Trierweg » à Aspelt pour alimenter le parc éolien ainsi que l'acquisition d'une participation au capital de la société par la Commune de Frisange.

Vote : unanime

12) Approbation de la modification du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.

Monsieur Beissel passe la parole à Monsieur Mongelli, président de la Commission des bâtisses, qui explique aux membres du Conseil communal que le Ministère de l'Intérieur a suggéré de supprimer l'article 65 portant sur les chambres meublées, étant donné qu'une législation spécifique règle cette matière au niveau national et afin d'éviter une source d'insécurité juridique.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'abroger le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites approuvé en date du 27 octobre 2021 et d'approuver la version modifiée telle qu'elle a été présentée à la séance d'aujourd'hui.

Vote : unanime

13) Organisation d'un cours d'entraînement de la mémoire et fixation des honoraires.

Le Collège échevinal propose d'offrir un cours d'entraînement de la mémoire et de fixer les honoraires à 60 € par heure.

À la demande de Madame Hoffmann, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que l'association « Lëtzebuerger Veräin fir Gediechnistraining » se présentera au Collège échevinal en janvier 2022. Les dates des cours seront communiquées après cette réunion.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord à l'organisation de cours d'entraînement de la mémoire en collaboration avec l'association « Lëtzebuerger Veräin fir Gediechnistraining », de fixer les honoraires à 60 € par heure et de prévoir les crédits nécessaires lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2022.

Vote : unanime

14) Subside spécial Sportlycée.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 500 € au « Sportlycée » afin de financer les frais de voyage pour la participation de l'équipe masculine de handball, dont un membre habite dans la Commune de Frisange, à l'« ISF World School Championship à Belgrad » et d'imputer la dépense sur l'article 3/111/615243/99001 « Menues dépenses imprévues du Collège échevinal ».

Vote : unanime

15) Église Aspelt : classement comme monument national.

Monsieur Beissel présente la proposition du Ministère de la Culture relative au classement de l'église Saint-André d'Aspelt comme monument national en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique. Le Collège échevinal n'a rien à ajouter à l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux.

Monsieur Gaffinet demande quel est l'impact du classement de l'église sur la procédure de rénovation.

Monsieur Beissel explique qu'une fois que le Service des sites et monuments nationaux a classé l'église en tant que monument national, son autorisation est requise pour toute transformation. En revanche, les travaux seront subventionnés par le Ministère de la Culture.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord à la proposition du Ministère de la Culture de classer l'église Saint-André, inscrite au cadastre de la Commune de

Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 38/5615 et 369/2, et appartenant à la Commune de Frisange, comme monument national.

Vote : unanime

16) Approbation de décomptes.

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif aux travaux d'aménagement du **nouveau parking Kiss & Go** à Frisange.

Le devis approuvé s'élève à 118.600 € TTC. La dépense effective est de 126.858,51 € TTC.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le décompte relatif aux travaux d'aménagement du nouveau parking Kiss & Go à Frisange.

Vote : unanime

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à l'acquisition de **mobilier pour les besoins de l'école centrale à Frisange** en 2020.

Le devis approuvé s'élève à 25.000 € TTC. La dépense effective est de 14.322,94 € TTC.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le décompte relatif à l'acquisition de mobilier pour les besoins de l'école centrale à Frisange en 2020.

Vote : unanime

17) Approbation d'un morcellement de fonds sis à Hellange – Wisestrooss.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le morcellement de deux terrains sis à Hellange dans la rue « Wisestrooss », inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous les numéros 1116/2915 et 1116/2916, en trois nouveaux lots en vue de la construction de maisons bi- et unifamiliales.

Vote : unanime

18) Approbation d'un morcellement de fonds sis à Hellange – Schoulstrooss.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le morcellement de deux terrains sis à Hellange dans la rue « Schoulstrooss », inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous les numéros 393/2541 et 394/2542, en quatre nouveaux lots en vue de la construction de maisons bi- et unifamiliales.

Vote : unanime

19) Cadeau de départ – M. Marnach Gilbert – chef de corps-adjoint des Sapeurs-pompiers de Frisange.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de remercier Monsieur Gilbert Marnach, chef de corps adjoint des Sapeurs-pompiers de Frisange, pour 38 années de bons et loyaux services et de lui offrir un cadeau de départ de 2.214,64 € et d'imputer cette dépense sur l'article 3/120/621000/99003 « Cadeaux au personnel » du budget de l'exercice 2021.

Vote : unanime

20) Droits de préemption.

néant

21) Motion.

Monsieur Hoffmann présente la motion du parti CSV relative à la création d'une commission consultative logement dans le cadre du pacte logement 2.0.

Le Collège échevinal avise favorablement l'idée de créer une commission consultative logement. Il est retenu qu'il incombe au parti CSV d'élaborer un projet déterminant la composition et le fonctionnement de cette commission.

Monsieur Mongelli précise que la convention initiale a été signée pour la durée d'un an. Si le plan d'action local (PAL) n'est pas terminé au bout d'un an, la Commune a la possibilité de signer un avenant à la convention, prolongeant le délai pour l'élaboration du PAL d'un an supplémentaire.

Monsieur Mongelli rappelle aux membres du Conseil communal que la Commune de Frisange établit le PAL ensemble avec la Commune de Weiler-la-Tour. Il reste à décider, avec le conseiller logement, si chaque commune instaure une commission consultative logement ou s'il est préférable de créer une commission commune. Afin de respecter les délais, il est important de limiter le nombre d'acteurs intervenant dans l'élaboration du PAL. Le PAL pourra toujours être adapté et complété en fonction des besoins.

Monsieur Hoffmann répond qu'il ne faut pas partir du principe qu'une prolongation du délai sera accordée. Pour le parti CSV, il est important d'élaborer les projets endéans le délai prévu par la convention initiale.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de créer une commission consultative logement dans le cadre du pacte logement 2.0 et de charger la fraction CSV de proposer au Collège échevinal la composition et le mode de fonctionnement de la commission.

Vote : unanime

22) Questions orales.

Monsieur Raus informe les membres du Conseil communal que la Commune de Frisange a amélioré son score dans le cadre du pacte climat et est passé de 42 à 53 points lors de la dernière certification.

Monsieur Bingen demande s'il est possible d'installer un panneau supplémentaire au parking « Garer Plaz » à Hellange. En effet, la signalisation n'est pas visible en arrivant de la rue « Crauthemerstrooss ».

Monsieur Beissel répond que la Commune ne veut pas installer trop de panneaux. Chacun qui gare sa voiture sur un parking public doit regarder le panneau et s'informer des conditions de stationnement.

Concernant les plans de gestion relatifs aux risques d'inondation et à la qualité de l'eau sur le territoire de la Commune de Frisange, Monsieur Jacoby informe les membres du Conseil communal qu'il a envoyé un e-mail au président de la Commission de l'environnement lui demandant de mettre ces sujets à l'ordre du jour de la prochaine séance et qu'il a proposé ses services en tant que conseiller dans cette matière. Il déplore qu'il n'ait toujours pas reçu de réponse, alors qu'en date du 18 novembre 2021, le Ministère de l'Intérieur a demandé une troisième fois l'avis de la Commune concernant les deux plans de gestion.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal n'avait pas encore le temps de traiter ces dossiers.

Monsieur Jacoby rappelle au Collège échevinal que le délai était fixé au 17 novembre 2021.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme que le marché de Noël dans la cour du château d'Aspelt se déroulera sous le régime du Covid Check.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu de maintenir le fonctionnement des services communaux sur rendez-vous.

Monsieur Beissel répond que la salle d'attente est très petite et qu'au vu de l'augmentation du nombre de nouveaux cas de Covid-19, le risque est trop élevé pour rouvrir des services communaux.

Monsieur Gaffinet signale que la Commune ne dispose que de deux bornes de charge publiques « Chargy » et demande s'il est prévu d'installer des bornes supplémentaires, comme par exemple à Aspelt et à proximité de maisons plurifamiliales et de prévoir les crédits nécessaires lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2022.

Monsieur Beissel répond qu'une borne supplémentaire sera installée à côté de la Maison communale. Il est retenu que le Collège échevinal pensera à ajouter des bornes à d'autres endroits dans la Commune.

Monsieur Gaffinet signale que deux voitures immatriculées en Angleterre sont stationnées sur le parking dans la rue « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange depuis plus de six mois, bloquant ainsi des places de stationnement pour d'autres voitures.

Monsieur Beissel explique que la Police est compétente pour ce genre de problèmes. Elle doit d'abord lancer une enquête pour savoir qui est le propriétaire des véhicules.

Monsieur Beissel clôture la séance et rappelle aux membres du Conseil communal que la prochaine séance aura lieu en date du 8 décembre 2021 à 16.00 heures.